

INTERVENTIONS SOCIALES, SANTÉ, FAMILLE, LOGEMENT

Pour nous, sans remonter à Pierre Laroque, Ambroise Croizat ou l'Abbé Pierre, il ne faut pas oublier l'essentiel, comme le rappelle le préambule de 1946 de la Constitution de l'**Organisation Mondiale de la Santé** (OMS):

« La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité. »

Cette définition implique que tous les besoins fondamentaux de la personne soient satisfaits, qu'ils soient affectifs, sanitaires, nutritionnels, sociaux ou culturels et cela va du stade de l'embryon à celui de la personne âgée.

Bien sûr la Commune ne peut pas remplacer ce qui dépend de l'Etat, de la Région ou du Département. Pourtant son intervention sur les logements, notamment sociaux, les crèches, le CCAS, la solidarité,... est importante. Dans le cadre de notre conception de la démocratie locale, vous trouverez ci-dessous les budgets de fonctionnement, des fonctions interventions sociales et santé, famille, de 2013 en milliers d'euro (K€).

Ces dépenses, par an, sont de l'ordre de 870K€ pour les interventions sociales et la santé et de 3800K€ pour la famille (environ 2.6% et 11.4%% du budget total soit 3.5% et 8.1% en tenant compte des recettes, venant notamment des familles, et hors services généraux et administrations publiques locales).

FONCTION	DEPENSES		RECETTES		SOLDES (D-R)	
	K€	%	K€	%	K€	%
INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE						
Services communs	104,502	12,01%	0,000	0,00%	-104,502	13,56%
Actions de prévention sanitaire	4,600	0,53%	31,600	31,87%	27,000	-3,50%
CCAS	447,622	51,45%	0,000	0,00%	-447,622	58,07%
Administration du secteur social	200,508	23,05%	0,000	0,00%	-200,508	26,01%
Service à caractère social pour handicapé, inadapté	11,950	1,37%	0,000	0,00%	-11,950	1,55%
Autres services	100,770	11,58%	67,557	68,13%	-33,213	4,31%
TOTAL	869,953	100,00%	99,157	100,00%	-770,796	100,00%

FONCTION	DEPENSES		RECETTES		SOLDES (D-R)	
	K€	%	K€	%	K€	%
FAMILLE						
Services communs	84,254	2,19%	46,275	2,26%	-37,979	2,24%
Aides à la famille	202,791	5,28%	6,500	0,32%	-196,291	11,56%
Crèches et garderies	0,000	0,00%	0,000	0,00%	97,855	-5,76%
Halte-jeux	250,176	6,51%	141,300	6,91%	-108,876	6,41%
Crèche familiale	1375,250	35,80%	676,000	33,04%	-699,250	41,18%
Crèche des Hauts Bouleaux	903,570	23,52%	580,000	28,35%	-323,570	19,06%
Crèche Françoise Dolto	916,933	23,87%	577,000	28,20%	-339,933	20,02%
Relais assistantes maternelles	60,863	1,58%	17,000	0,83%	-43,863	2,58%
Lieu d'accueil enfants-parents	0,570	0,01%	1,900	0,09%	1,330	-0,08%
Micro-crèche	47,435	1,23%	0,000	0,00%	-47,435	2,79%
Pôle solidarité	0,000	0,00%	0,000	0,00%	-1698,011	100,00%
TOTAL	3841,841	100,00%	2045,975	100,00%	-1698,011	100,00%

Sur les 3 dernières années, les investissements représentent, en moyenne annuelle lissée, un peu plus de 700K€ par an. et concernent principalement les opérations suivantes:

OPERATIONS (K€):	2011	2012	2013	Total depuis l'origine
Aire des gens du voyage la picerie	612.284	736,955		1493
Pôle solidarité petite enfance	8,324	719.744	101.084	854

D'après l'INSEE, en 2009, près de 5400 familles vivent à Maurepas, près de la moitié sont sans enfants de moins de 25 ans, 1140 avec un enfant, 1190 avec 2 enfants, un peu plus de 400 avec 3 enfants et 120 environ avec 4 enfants et plus. Ces chiffres indiquent un vieillissement de notre population, confirmé par le fait que nous approchons les 25% de retraités pour les habitants de plus de 15 ans. En tenir compte: c'est accentuer les services vers les séniors, d'un point de vue logement, santé, loisirs,....

D'après l'INSEE, en 2009, Maurepas disposait d'environ 8200 logements dont 3800 maisons, près de 400 sont vacants et un peu plus de 3000 en location. Nous manquons de logements sociaux pour atteindre le seuil actuel de 25% de la loi SRU. Le respect de la loi doit être effectif sous peine d'amendes. Le plan local d'urbanisme (PLU) adopté en janvier 2013, prévoit de nouveaux logements à La Malmedonne et au Village. Leurs réalisations, dans le respect du PLU (hauteur limitée, environnement, ...), en garantissant une répartition plus équitable entre les quartiers de notre ville, ne peuvent que favoriser l'intégration et le bien vivre ensemble. De même, l'achat par préemption de logements mis en vente, pour les transformer en logements sociaux dignes, peut être amplifié.

De plus en plus de Maurepasiens demandent de l'aide aux Restos du cœur, au Secours Populaire ou au Secours Catholique, ce qui rend encore plus indispensable l'action sociale au niveau local. Pour nous, la Solidarité est fondamentale pour une vie en Société, elle est indispensable à l'équilibre des quartiers, de la ville et de ses habi-

tants. Sa dimension humaniste se rencontre dans la plupart des options philosophiques (que l'on soit athée ou de confessions chrétienne, musulmane, judaïque, bouddhiste,...).

Dans le cadre de notre conception laïque de la société, elle n'est pas une question de « boutiques ».

Il convient de mieux connaître la réalité sociale de notre territoire pour apporter les solutions les plus adaptées. Le travail engagé, depuis plusieurs années par la municipalité, est loin d'être négligeable (ouverture de l'espace Solidarité, d'une micro-crèche aux Coudrays). Après une analyse de l'action sociale (meilleure connaissance du nombre de familles et de personnes se trouvant dans la difficulté,...) et en concertation avec les Maurepasiens, ne faut-il pas proposer des solutions innovantes pour répondre aux demandes de soutien, d'accueil de personnes âgées ou handicapées nécessitant des soins médicaux temporaires ou permanents (lieux de rencontre et de partage, structures adéquates,...) ? Le rôle des associations ne doit pas être réduit à une délégation de services.


Ne faut-il pas effectuer une étude complète des besoins, en termes de santé et de soins dans notre région, en liaison avec les acteurs locaux, travailler avec les réseaux de santé afin de se prémunir contre toute « désertification » médicale, aider au circuit court producteurs/consommateurs (Amap, ventes directes)? La politique suivie depuis des années dans ces domaines, mérite-t-elle des changements, des infléchissements, une modification de tarification dans le cadre du quotient familial ? ■


Aujourd'hui, le quotient familial, basé sur les revenus, principal outil de redistribution de la commune est le suivant:


CATEGORIES: de 1 à 4	- de 171.51€	171.51€ à 726.51€	726.52€ à 1100€ à 1100€ 1100€	+ 1100.01€ plus
Soit pour une famille de 4 un revenu mensuel maximum de	857.55€	3632.25€	5500€	+ de 5500€
Nombre de familles concernées	<i>Demande du 6 janvier au cabinet du Maire, enregistrée, mais restée sans réponse. Est-ce là, la traduction d'un manque de connaissances, d'une compétence certaine,.... ?</i>			
Part familiale				
Part communale				
DEPENSE BUDGET				

On ne peut qu'être frappé par un manque de progressivité entre les catégories 1 et 2.

Notre démarche de clarté, sans démagogie, en partant de la réalité du budget 2013, a suscité votre attention, vous intéresse. Vous vous posez des questions ? Vous souhaitez en savoir plus, participer à ce processus démocratique? Tous les documents en notre possession sont à votre disposition. Alors contactez-nous. Discutons-en...

 **Jean-Claude Rolland:** jrollandrc@aol.com
☎ 06 30 40 52 04

 **Alain Février:** alain.fevrier2@wanadoo.fr
✉ municipales.maurepas@orange.fr

 **Rendez-vous tous les samedis matins sur le marché de 10h à 12H**

La semaine prochaine: **AMENAGEMENT, SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT, TRANSPORT**